



UNE DES CONSEQUENCES DE L'AFFAIRE LYHANNA : LE MINISTERE DE LA JUSTICE ACCELERE SA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Paris, le 10/09/2026

UNITE MAGISTRATS était présent ce 10 septembre 2026 à la réunion de travail numérique avec les chefs de juridiction, qui s'est tenue au Conseil économique social et environnemental (CESE).

Après l'événement « Choose Vendôme » en juin dernier, à l'occasion duquel le ministre avait exprimé sa volonté d'industrialiser l'usage de l'IA dans notre système judiciaire au civil et pénal, UNITE MAGISTRATS se réjouit aujourd'hui de la volonté du ministère de la Justice de déployer une stratégie de « choc numérique », qui a pris un retard phénoménal en la matière.

Le Garde des Sceaux a insisté sur l'importance de combiner numérisation d'une part (« zéro papier » au civil et au pénal, rationalisation des logiciels de recherche d'antécédents, notamment), et généralisation de l'IA d'autre part (via l'outil « Mon assistant pénal ») - avec tous les enjeux de confiance, de souveraineté et d'hygiène numérique que cela induit.

A ce titre, il a été annoncé un partenariat avec le leader français de l'IA, « Mistral AI », comme garantie de sécurité et de souveraineté de nos futurs outils.

Par ailleurs, UNITE MAGISTRATS approuve la création d'un portail « Mon espace Justice », visant à faciliter aux justiciables leurs démarches en ligne - notamment en leur permettant de suivre l'état d'avancement de leurs affaires - mais émet des réserves sur le projet de diffusion en « *open data* » des décisions de justice de première instance au regard de l'instrumentalisation qui pourrait en être faite.

Le projet de déploiement du plan « choc numérique » constitue un signal fort pour la transformation numérique de la Justice et son accessibilité pour les justiciables : si ces évolutions ambitieuses censées intervenir d'ici la fin de l'année 2026, ou en tout cas avant les prochaines élections présidentielles, sont réellement réalisées.

UNITE MAGISTRATS sera particulièrement attentif à ce que le ministère tienne donc son engagement dans cette transformation profonde et indispensable, avec une ligne claire : l'IA et la numérisation comme outils d'assistance progressif et évolutif, mais jamais comme substitution au magistrat.

Enfin, il conviendra de veiller non seulement au suivi éthique des usages et de l'impact sur l'évolution des métiers, mais également d'un système de sécurisation des données de très haut niveau pour faire face aux cyberattaques.